



INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX



SYNTHESE DE L'ETUDE SANITAIRE REALISEE DU 21 AU 28 JUILLET 2014

Résumé : des enregistrements de cumul de mesures de molécules présentes spécifiquement sur les centres de stockage de déchets ont été réalisées pendant une semaine. Ces mesures montrent que seules les molécules d'H₂S (odeur d'œuf pourri, issu de la décomposition des déchets) ont dépassé le bruit de fond chez certains riverains. Les autres composés mesurés ne dépassent pas les valeurs caractéristiques de l'air ambiant en milieu rural. Les conclusions des deux campagnes, la campagne actuelle ainsi que celle de février dernier, confirment la non dangerosité sur la santé humaine des émissions gazeuses du site, que ce soit pour les employés du site ou les riverains concernés.

CHEZE SA – Route de Hollard – 89260 La Chapelle Sur Oreuse

Tél : 03 86 97 46 20 - Fax : 03 86 97 61 77



Sommaire

1	Introduction	3
2	Méthodologie de l'étude.....	3
2.1	<i>Les points de mesure</i>	<i>3</i>
2.2	<i>Les composés recherchés.....</i>	<i>5</i>
2.3	<i>Les conditions de prélèvement</i>	<i>5</i>
3	Résultats.....	7

Annexe

Rapport Europoll R329_01_LaChapelle_sur_Oreuse_0714_A_PL

1 Introduction

Dans le but de vérifier l'absence d'impact dans l'air ambiant des émissions de l'activité de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Chapelle sur Oreuse, une seconde campagne d'analyses de l'air ambiant a été confiée à la société Europoll.

Cette campagne a été réalisée du 21 au 28 juillet 2014 et faisait suite à une première campagne du 03 au 10 février 2014 sur le site de l'ISDND même, ainsi que chez quatre riverains volontaires exposés aux désagréments olfactifs.

Cette étude fait suite aux plaintes de riverains du site concernant les problèmes d'odeurs et vise à vérifier si la crainte d'un possible risque sanitaire peut être justifiée.

2 Méthodologie de l'étude

2.1 Les points de mesure

Au cours de cette étude, six points de prélèvement, identiques à ceux de la campagne précédente, ont été sélectionnés :

- Deux points sur site :
 - **le point 1 "Plateforme "**, situé à 50 m environ de la zone en exploitation;
 - **le point 2 "Limite nord du site"**, situé en limite de propriété du site et en aval de la zone en exploitation sous les vents dominants ;
- Quatre points à l'extérieur du site :
 - **le point 3 "Riverain", situé à Hollard**, chez M. VASZT, en aval de la zone en exploitation, à environ 1200 m de la ZE, sous les vents dominants de la région.
 - **le point 4 "Riverain", situé également à Hollard**, chez M.FRANCOIS, à une centaine de mètre du point 3, également sous les vents dominants du site.
 - **le point 5 "Riverain", situé à Chalopin**, chez M. BEUGER, à environ 1900m de la zone en exploitation, hors vents dominants.
 - **le point 6 "Riverain", situé à La Chapelle sur Oreuse**, chez M. SAVREUX, à environ 800m de la ZE. C'est le point le plus proche du site mais hors vents dominants.



Fig 1 Implantation des points de prélèvement et la direction des vents dominants

2.2 Les composés recherchés

Les composés suivants ont été mesurés dans l'air ambiant : H₂S (caractéristique de la décomposition des déchets, et très odorant (odeur semblable à l'œuf pourri)), NO₂ et SO₂ (caractéristique de la combustion du biogaz) et des composés organiques volatils (benzène, toluène, le tri-chloroéthylène, le tétra-chloroéthylène, le 1,2- di-chloroéthane, le buthyl acétate, l'isopropyl acétate, le limonène, le pinène et différents composés soufrés organiques.

Les composés recherchés et analysés dans l'air ambiant sont des composés caractéristiques des activités d'un centre de stockage de déchets et sont recommandés pour les volets santé des études d'impact sanitaires (Guide pour l'évaluation du risque sanitaire dans le cadre de l'étude d'impacts d'une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, ASTEE, février 2005)

2.3 Les conditions de prélèvement

Des capteurs passifs ont été utilisés pour la réalisation des prélèvements de ces molécules volatiles. Ils permettent l'échantillonnage et le cumul sur des périodes continues de temps d'environ 7 jours. Cette technique est adaptée à ces études d'impact sanitaire car elle permet de mesurer les concentrations d'exposition sanitaire en intégrant les variations d'émissions des activités polluantes et de pouvoir comparer les résultats obtenus avec des concentrations de valeurs toxiques de référence (VTR) établies pour de longues périodes d'exposition¹.

Les concentrations de chaque composé mesurées chez les riverains ont été comparées, pour appréciation, aux valeurs toxiques de référence pour la population, afin de vérifier la qualité sanitaire de l'air avant dispersion dans le milieu récepteur à l'extérieur du site.

***Point 7 : La Chapelle sur Oreuse : chez M. DUHEM (700m de la ZE)
GPS : 48°17'50.29"N - 3°18'37.14"E***

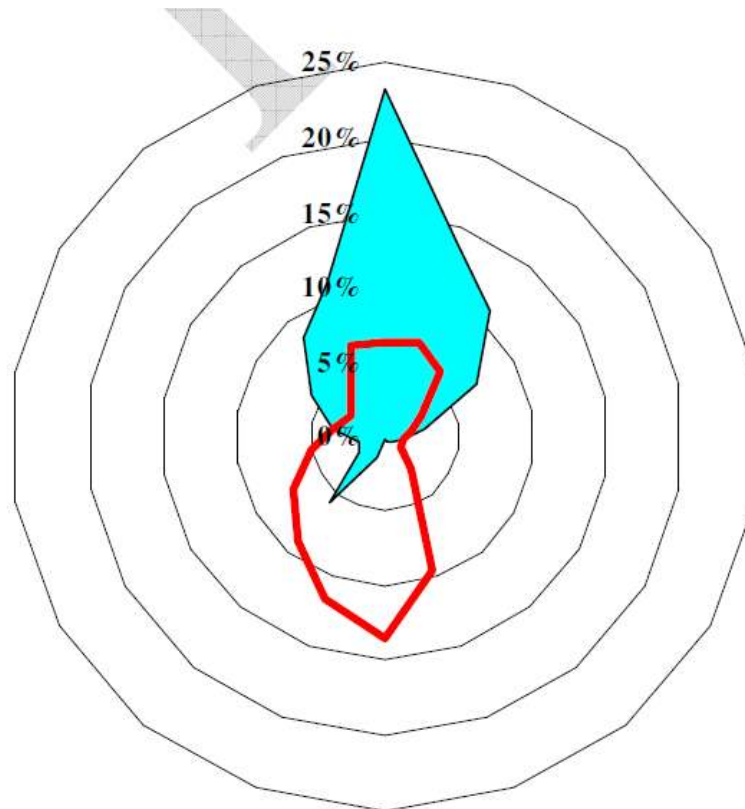


¹ La définition et le choix des VTR Chroniques ou cancérigènes sélectionnés par les organismes gouvernementaux sont présentés en Annexe I de l'étude détaillée.

Les conditions météorologiques ayant prévalu au cours des prélèvements étaient caractérisées par des vitesses de vent supérieures à 1,5 m/s pendant 85,7% du temps de la campagne de prélèvements, avec une vitesse moyenne du vent relativement élevée (5 m/s).

Les directions de vents majoritairement de Nord / Nord-ouest (56%) ont contribué à une exposition renforcée de la Chapelle sur Oreuse (point 6 : M. Savreux et point 7 : M. Duhem) pendant la période de prélèvement. Celles-ci ont impliqué également une statistique d'exposition au vent du site de 2 à 8 fois plus élevée que leur exposition classique.

Les directions observées correspondent aux directions habituelles du site.



3 Résultats

Au cours de cette étude il a été constaté que :

1) A l'intérieur du site CHEZE :

Les concentrations des composés étudiés sont faibles voire inférieures aux limites de détection. Les points à l'intérieur du site n'étaient pas particulièrement exposés à cause de la direction des vents.

2) A l'extérieur du site CHEZE :

À distance du site, au Nord notamment, les mesures montrent des concentrations caractéristiques du milieu rural et correspondent à la qualité de l'air ambiant. Les concentrations mesurées sont extrêmement faibles. Il n'y a donc pas eu d'impact, à distance, de l'émission de ces composés chez les riverains.

Au Sud du site, pour les points 6 et 7, on constate uniquement des faibles expositions aux H₂S qui représentent le seul impact identifié et mesuré. La concentration a été enregistrée au-dessus du bruit de fond de l'atmosphère.

Les concentrations des autres composés mesurés dans l'emprise du site ou en dehors de son périmètre sont de l'ordre du bruit de fond classique d'un environnement rural et ne sont donc pas caractéristiques des émissions du site.

Concernant le risque sanitaire, deux constats s'imposent :

- 1) Les calculs ne montrent aucun risque chronique pour la population riveraine par l'inhalation de l'air pour la période de mesure, quel que soit le point de prélèvement, même pour ceux exposés la plus part du temps.
- 2) Il n'est pas calculé de risque cancérigène au niveau d'aucun des points de mesure.